



RESPECT DE L'ACG PNC : CARTON ROUGE POUR LA DIRECTION !



Garant de l'application stricte de l'accord collectif, le chapitre K de l'ACG précise les modalités d'application des compositions d'équipage LC, au départ de Paris et au départ des escales lors en cas d'IRGAV.

Les principes généraux sont clairs et chacun peut retrouver l'extension de l'accord dans une consigne de travail sous Médialib -> méthodes de service -> Fiches versions avion (FVA)

Au départ de Paris, un équipage doit être au complet en respectant les ratios par cabine : 1 PNC/12 PAX en J, 1/50 en W et Y (avec des exceptions liées à l'exploitation de la P).

Au départ des escales, en cas d'IRGAV, les rations doivent être respectés, dans le cas contraire, cela déclenche le paiement d'un RADD défini par l'ACG et se fera uniquement dans des cas et des dispositions exceptionnelles (pression PAX, etc.)

J EXPLOITATION DU 777

Sur cet appareil, en cas d'IRGAV, les versions ne sont jamais exploitées à moins de 10 PNC : il s'agit d'une exception, liée à la taille de l'avion et qui oblige l'entreprise d'éviter d'envoyer un 773 à la place d'un 330 où le delta du nombre de PNC est conséquent. Faire rentrer un 773 à 8 PNC présente des risques pour la sécurité des vols, du fait de ses 5 paires de portes et ce, malgré le respect des rations PNC/PAX.

J Il y a quelques semaines, un 773 42J a remplacé un 330 et l'équipage présent en escale est donc rentré en IRGAV.... À 8 PNC ! Jusque-là, cela reste possible, s'il s'agit d'un cas exceptionnel.

Les ratios sont respectés, en revanche, la FVA du 772 42J précise qu'en cas d'IRGAV, l'appareil doit rentrer à 10 PNC, par conséquent, l'équipage PNC aurait dû avoir le paiement d'un RADD pour -2 PNC. Mais Cela n'a pas été le cas et pire... nous avons appris que 4 PNC étaient en MEP et que, malgré la demande au CCO de les faire rentrer en fonction, la réponse a été catégoriquement non ! Et bien entendu... pas de RADD !

Ce REX nous a interpellé et avons entrepris de vérifier l'ensemble des FVA... et à la stupeur générale, nous remarquons l'ajout d'une page concernant les « versions dégradées » sur 777 ! C'est tout bonnement contraire à l'ACG, ces versions dégradées sont des pures inventions et extrapolations afin que l'exception devienne une règle. Tout cela se fait au détriment des PNC mais surtout sa mise en place sans consultation des organisations signataires de l'ACG est juste illégale !

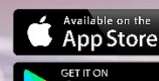
En montant au créneau auprès de la direction afin de faire valoir le RADD de l'équipage concerné, qu'il obtiendra, nous avons constaté que cette fautive page ajoutée, a disparu ! (...)



J Comment l'entreprise peut-elle agir de cette manière, sans concertation et sans respect pour les OP, et encore moins pour les PNC ?

J Ces méthodes sont indignes de notre compagnie... Vous pouvez compter sur notre entière vigilance sur tous les sujets qui touchent à votre quotidien ! ☹️ ☹️ ☹️

#gueuler sur les réseaux c'est très facile pour un syndicat, faire du vrai travail de défense PNC, c'est autre chose...





AVANT L'INTERVENTION DE L'UNPNC :

FICHE VERSION AVION 773-300 42J

UTILISER LA FICHE RÉCAPITULATIVE DE VOL N° 842



Les compositions équipages révisées sont conformes à la réglementation en vigueur et sont applicables au départ de Paris.

DÉPART PARIS
Version de BASE

- En cas de changement avion, le CCP doit se munir des documents de référence (fiches récapitulatives de vol, fiches pré vol collective, fiches sécurité et fiches sûreté) pour son vol.
- Le service de la PCV se charge de positionner la documentation du vol retour de l'équipage prenant dans le dossier avion.

- Version 42J 24W 315Y**
12 PNC dont 8 réglementaires (1 CCP – 2 C/C)
- Adaptation sur vol moyen-courrier - Version 42C 339Y**
10 PNC dont 8 réglementaires (1 CCP – 2 C/C)
- Adaptation sur vol court-courrier - Version 381Y**
9 PNC dont 8 réglementaires (1 CCP – 1 C/C)

DÉPART ESCALE
Version IRGAV

- Le CCO informe par SMS le CDB et le CCP du type avion et de la version d'IRGAV, ainsi que de la composition équipage associée.
- Le CCP trouvera la documentation de son vol retour dans le dossier avion, sinon dans le trieur présent dans la VDA documentation PN

- Version 42J 24W 315Y**
12 PNC dont 8 réglementaires (1 CCP – 2 C/C)
- Version 42J 24W 226Y**
10 PNC dont 8 réglementaires (1 CCP – 2 C/C)
- Version 36J 24W 267Y**
10 PNC dont 8 réglementaires (1 CCP – 2 C/C)
- Supprimer PNC 11 et 12
- PNC 4 travaille en Y

09 août 2023
IS GS – Direction du Service en Vol

APRÈS L'INTERVENTION DE L'UNPNC :

FICHE VERSION AVION 773-300 42J

UTILISER LA FICHE RÉCAPITULATIVE DE VOL N° 842

Les compositions équipages révisées sont conformes à la réglementation en vigueur et sont applicables au départ de Paris.

DÉPART ESCALE
Version dégradée

- Le CCO informe par SMS le CDB et le CCP du type avion et de la version d'IRGAV, ainsi que de la composition équipage associée.
- Le CCP trouvera la documentation de son vol retour dans le dossier avion, sinon dans le trieur présent dans la VDA documentation PN

- Version 30J 21W 267Y**
9 PNC dont 8 réglementaires (1 CCP – 2 C/C)
- Version 36J 24W 167Y**
8 PNC dont 8 réglementaires (1 CCP – 2 C/C)

